

**Arrêté n° 2016-57 portant délégation de signature
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

*VU le Code de l'Éducation, et notamment ses
articles L 712-2 et R719-79,*

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Laure CASTIN, Chargée de mission aux relations internationales, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les actes, décisions ou documents suivants :

- Convocations à des réunions
- Conventions de stages à l'étranger (y compris conventions de stages ERASMUS)
- Attestations CIEF étudiants étrangers
- Ordres de mission à l'étranger à l'exception des pays identifiés sensibles par le MAEDI
- Octroi de mensualités aux étudiants candidats à une aide ministérielle à la mobilité internationale
- Arrêté administratif d'attribution d'aides à la mobilité internationale (MENESR)
- Dossiers de candidatures étudiantes à une aide à la mobilité internationale (Région)
- Conventions internationales de cotutelles
- Contrat étudiants ERASMUS
- Contrats enseignants ERASMUS
- Arrêté administratif d'attribution de bourses ERASMUS (études et stages)
- Arrêté administratif de redistribution ERASMUS
- Arrêté administratif de complément ministériel (séjour études ERASMUS)
- Accords de collaboration

Article 2 : Un double des courriers signés sera communiqué au secrétariat du président et un double des accords de collaboration et conventions internationales de cotutelle au secrétariat général des services.

Article 3: Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.



Article 4: Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

Fait à Reims, le 22 Avril 2016

**Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne**



Guillaume GELLE

-Mis en ligne le : 25.04.2016

-Transmis à la rectrice, chancelière des universités le : 25.04.2016